



Recouvrement forcé par Fixxxxef

Par **nordine67**, le **29/02/2016** à **19:08**

Bonjour,

Je souhaiterais qu'on m'éclaire sur une situation un peu angoissante. J'ai reçu une lettre simple, pas en recommandé, d'un huissier du Jura, dans laquelle on me demande de payer 2.000 € de Fixxxxef. Ce crédit, je l'avais fait à l'époque, en 2003, quand je vivais dans la rue, je n'avais pas de rentrée d'argent, rien, mais ils m'ont quand même accepté ce crédit, donc ce que j'ai fait, je les appelé, la dame me dit que je me suis fait juger en 2005 concernant Fixxxf. Je leur dis que je n'ai jamais eu une lettre comme quoi je me suis fait juger par rapport à Fixxxf et je leur dis qu'au bout de 11 ans, vous me faite savoir ça ! Je lui ai demandé les copies.

A votre avis, ma dette forclose ou bien ? car je leur ai dit que je ne travaille pas, je suis au RSA.

Merci infiniment.
Cordialement

Par **morobar**, le **29/02/2016** à **20:31**

Si effectivement un jugement a été prononcé à votre encontre, ce qui suppose l'existence d'un titre exécutoire, il est toujours possible de vous poursuivre car ce titre exécutoire est toujours valide.

Par **Tisuisse**, le **01/03/2016** à **08:51**

Bonjour nordine67,

Demande reçue en courrier simple => vous l'ignorez. Si cette demande est renouvelée par la suite, en LR/AR, répliquez par LR/AR en exigeant le titre exécutoire.

J'ai l'intuition que la demande qui vous est faite est par une officine de recouvrement. Lisez donc le dossier, en post-it de ce forum, relatif aux officines de recouvrement.

Par **nordine67**, le **01/03/2016** à **10:21**

Bonjours

Déjà Merci de prendre le temps de me répondre effectivement je leur et demandez les papier du jugement ect mais le titre exécutoire net plus de 30 ans c'est bien 10 ans ? vue quels a changé en 2008

Voila je vous décrit a peut prêts la lettre que j'ai reçus

Huissier de Justice Associés--> SCP Tournoux Mougenot
Compétence sur toute les Communes du Jura
Avie de reprise de Poursuites

je suis chargé par SA Societe Anonyme CA Consumer Finance venant au droits de Finaref

Recouvrement Forcé
la c'est la somme que on me demande.....

Voila a peut prêts la lettre que j'ai reçus

Par **Tisuisse**, le **01/03/2016** à **10:55**

Vous devez exiger le titre exécutoire avant toute transaction, toute réclamation.

Par **morobar**, le **01/03/2016** à **12:14**

Bjr,

[citation]mais le titre exécutoire net plus de 30 ans c'est bien 10 ans ? vue quels a changé en 2008

[/citation]

Oui 30 ans en 2005, mais depuis 2008 délai ramené à 10 ans donc valide jusqu'en 2018 pour les jugements antérieurs à 2008 (2008 + 10 ans maximum).

Par **nordine67**, le **02/03/2016** à **13:34**

Bonjour

Je reviens vers vous je viens de recevoir les copies mais j'ai un doute sur le courrier car il manque une feuille car sur le coté droite de la feuille était indiqué 147 sur la feuille que j'ai et l'autre et 149 ou en et il du 148 ? ou c'est normal d'après vous ? voila le petit détails.

Donc la feuille que j'ai reçus je vous la écrits comme sur le courriers.

-->Page 149/En conséquence la république française mande et ordonne a tous les huissier de justice sur ce requis,de mettre ladite décision a exécution;
Aux Procureurs généraux et aux procureurs de la république prés les tribunaux de grande instance d'y tenir la mains ;
A tous les commandants ect.....

En foi de quoi, le greffier en chef soussigné a apposé la présente formule exécutoire sur l'ordonnance qui précède en l'absence d'opposition du débiteur dans le mois de signification de cette ordonnance.

Fait a strasbourg 30 NOV 2005.

PS : sachant que je net jamais eu un courrier pour que je puisse faire opposition

La premier feuille page/147
c'est juste les details avec les sommes intérêt ect

Voila

La j'ai bientôt rdv chez mon avocats pour me dire vraiment la situation de cette affaire

sachant sa fait prêt de 10 ans que je net pas de compte bancaire et je net rien a mon noms
Question meuble ou autre matériel.

Mon rsa va sur le compte de ma compagne sachant quon et pas marier on vie juste ensemble
voila la situation actuelle et j'ai une fille de 3 ans.

Merci.
Cordialement.

Par **morobar**, le **03/03/2016** à **07:46**

Bonjour,

Il existe bien un titre exécutoire établi en 2005, auquel vous avez échappé en changeant d'adresse une ou plusieurs fois.

Il est évident que vous avez organisé une insolvabilité apparente, mais le titre exécutoire

reste valide.

Par **alterego**, le **03/03/2016 à 10:15**

Bonjour,

Bous êtes domicilié dans le Bas Rhin, département dans lequel l'huissier du Jura n'est pas compétent, faites-le mort.

Il manquerait la page 148, il est possible que ce soit une page vierge, raison pour laquelle elle pourrait ne pas avoir été photocopiée.

Votre situation dont vous nous faites part laisse penser que vous ne courrez aucun risque.

Cordialement

Par **marcmarc**, le **18/12/2016 à 10:45**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Mais non n'ayez pas peur !! SCP **Txxxxxxx** est parfaitement connu pour être sur la ligne jaune!!! Limite de l'escroquerie !!!

C'est évidemment pour vous faire peur. Ils n'ont aucun droit pouvoir a part leur menace a 2 balles dont ils n'ont même pas le droit de faire ! SCP **Txxxxxxx** ne respecte pas le code déontologie ils doivent clairement dire qu'ils agissent en tant que recouvrement et non en huissier ..par ailleurs SCP **Txxxxxxx** rachète les fichiers forclose ce qui veut dire que votre dette n'est pas recevable devant la justice. Dans la profession d'huissier SCP **Txxxxxxx** fait donc les poubelles pour essayer de manger sur le dos des pauvres avec leur méthode mfiese a 2 balles! N'ayez peur ! Surtout ne payer RIEN! ne payer jamais jamais a un huissier si vous devez payer un juge la justice devra vous le dire mais jamais a un huissier! ce n'est pas pour rien que les huissiers de justice ont mauvaise réputation! ce sont des pauvres nazes qui cherchent des poux a manger dans les poubelles des gens! ce cabinet d'huissier n'a pas de vrais contrat et donc ilest obligé de passer par là !

Ne payer jamais RIEN !

Par **Visiteur**, le **18/12/2016 à 18:30**

BONSOIR,

"Quand je vivais dans la rue, je n'avais pas de rentrée d'argent, rien, mais ils m'ont quand même accepté ce crédit"

QUEL DOMMAGE DE NE PAS ÊTRE RECONNAISSANT ENVERS CEUX QUI ONT ACCEPTÉ DE VOUS AIDER.

Bien à vous

Par aiyana372, le 31/10/2017 à 15:47

BONJOUR marque de politesse[smile4]

scp XXXX n ont pas arrete de me harceler, et je leur ai envoye un cheque de 190 euros pour demontrer ma bonne fois de regler ce que la societe fixxxxf demande, fixxxxef qui a ete rachete par Soxxxo qui elle aussi rachetee par ca consumer
j avais fait un prêt il y a longtemps que je continuais a leur regler mais suite a un divorce je n ai pas pu, j ai demande une reduction des mensualités malgré mon courrier en LR j ai rien eu en retour sauf scp txxxxx ça fait presqu'un an qu ils m envoient des courriers, le dernier en AR avec une menace de deposer une injonction de payer aupres du tribunal base dans le 67, ils m ont meme envoyé des mails que j ai archives, et il y en a un autre SCP Gxxxj associes je les connaissais pas ceux et eux aussi pour Soxxxxco que dois je faire ?

MERCI marque de politesse